



REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, salle du Conseil Municipal – 30 rue de la Paix, le ***mardi 28 avril 2026 à 19 heures*** pour une réunion ordinaire.

Affiché, le 24 avril 2026

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la séance du 21 mars 2026,
- Approbation Compte de Gestion et Compte Administratif 2025,
- Affectation des résultats 2025,
- Taux d'imposition 2026,
- Budget principal 2026,
- Création de poste – inscription au tableau des effectifs,
- Convention SPA 2026 - prise en charge animaux en divagation,
- Nomination membre FREDON Nouvelle-Aquitaine,
- Demandes de subventions,
- Informations.